

ASSEMBLÉE NATIONALE

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1353

présenté par

M. Pancher, Mme Auconie, M. Vercamer, M. Falorni, Mme Dubié, M. Herth, M. Benoit,
M. Christophe, M. El Guerrab et Mme Sage

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.